

## **AVIS PUBLIC**

---

### **ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

---

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière, QUE :

Lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 janvier 2022, le conseil a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO. 2021-233**

ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO. 1990-68 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AINSI QUE D'AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAIEMENTS DES DÉPENSES

Lors de cette même séance, le conseil municipal a adopté la résolution no. 2022-05, permettant ainsi au règlement ci-haut d'entrer en vigueur.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis public.

---

Ce règlement peut être consulté en ligne à l'adresse : <https://www.st-etiennebeauharnois.qc.ca> ou en faisant une demande par courriel à l'adresse [adjointeadm@videotron.ca](mailto:adjointeadm@videotron.ca)

Donnée à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée Isabelle Dion, direction générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 4 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 février 2022**.

Isabelle Dion  
Directrice générale et greffière-trésorière